

DECISION N° DEC-2026-075

Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2026 pour le 2^e volet du projet de rénovation du siège de la Communauté de Communes du Genevois

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 6 : développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de Plan climat-air-énergie territorial ;

Vu la délibération n° c_20260302_fin_005 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_012 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_016 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment solliciter toute aide financière auprès d'organismes publics ou privés pour des projets approuvés, et approuver les plans de financement correspondants (crédits prévus au budget), accepter et signer tous les documents afférents ;

Vu l'ouverture de l'appel à projet du CDAS 2026 par le Département de la Haute-Savoie en mai 2026 ;

Considérant :

- L'engagement de la Communauté de Communes du Genevois dans la mise en œuvre du Plan-Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) ;
- La vétusté du système de chauffage/ventilation/climatisation actuellement en fonctionnement sur le site hébergeant le siège de la Communauté de Communes ;
- Le rôle incitatif des collectivités locales pour le déploiement des énergies renouvelables ;
- La volonté de poursuivre la rénovation du siège de la Communauté de Communes, pour améliorer la visibilité, l'accessibilité et la sobriété énergétique du bâtiment ;
- L'éligibilité de la Communauté de Communes à un financement au titre du CDAS 2026 ;

Le plan de financement des travaux est envisagé comme suit :

	DEPENSES H.T. en €	RECETTES H.T. en €
Modification du système de chauffage/ventilation/climatisation (siège)	300 000	150 000 (CDAS 2026)
Installation de bornes de recharges électriques (parking du siège)	40 000	40 000 (Etat)
		150 000 (Auto-financement)
TOTAL	340 000	340 000

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2026 pour le 2^e volet du projet de rénovation du siège de la Communauté de Communes du Genevois, d'un montant de 150 000 €, prévoyant le changement du système de chauffage et l'installation de bornes de recharges électriques sur le parking, et telle que détaillée en annexe à la présente décision.

Article 2 : de prévoir l'inscription des recettes au budget principal – exercice 2026 – chapitre 21 - immobilisations corporelles.

Article 3 : de signer la fiche de demande de subvention mentionnée à l'article 1 de la présente décision, et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 08 juin 2026

Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision :

- Télétransmise en Préfecture le 09/06/2026
- Publiée le 09/06/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

**Contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS)
Fiche de demande de subvention 2026**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le demandeur : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS (CCG)

La collectivité maître d'ouvrage : CCG

N° SIRET : 247 400 690 00019

Adresse : 38 rue Georges de Mestral – Batiment Athena 2 – 74 166 Saint-Julien-en-Genevois

Interlocuteur chargé du suivi du dossier : Sandra FERNANDES

Téléphone : 07 86 01 66 56

Courriel : sfernandes@cc-genevois.fr

Contact pour la communication : Amélie BIANCHI

Téléphone : 07 86 12 90 22

Courriel : abianchi@cc-genevois.fr

Canton concerné : Saint-Julien-en-Genevois

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé : Rénovation du Siège de la Communauté de Communes du Genevois (2^e volet) : vers un bâtiment plus accueillant et plus sobre en énergie.

Localisation : 38 rue Georges de Mestral – Batiment Athena 2 – 74 166 Saint-Julien-en-Genevois

Le contexte, les objectifs et la nature de l'opération :

Dans la continuité d'un premier volet de travaux de rénovation du siège de la CCG, visant à rendre plus accessible et plus visible l'accueil général de la collectivité, un second volet prévoit des mesures participant à la transition énergétique du bâtiment.

Il s'agit d'une part de rendre le bâtiment moins énergivore en faisant évoluer le système de chauffage/ventilation/climatisation et, d'autre part, de participer au développement des énergies renouvelables en installant des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la collectivité.

Éléments du projet contribuant à la transition écologique ou au développement durable :

Réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables.

Echéancier de réalisation :

Date envisagée pour l'engagement juridique de l'opération (permis de construire / signature des marchés pour travaux / acte notarié pour acquisition...) :

Octobre 2026 pour la signature des marchés

Date d'achèvement des travaux :

Décembre 2026

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Estimation des dépenses d'investissement en Hors Taxes :

- Etudes	€
- Travaux	340 000 €
- Frais maîtrise d'œuvre, assistance technique.....	€
- Acquisition foncière.....	€
Total =	340 000 €

Plan de financement PREVISIONNEL :

Subventions attendues	Montant € HT	%	Observations
DEPARTEMENT			
→ CDAS	150 000	44	
→ Autres programmes :			
REGION			
ETAT			
DETR, DSIL, réserve parlementaire...			
UNION EUROPEENNE			
AUTRES FINANCEURS PUBLICS			
ADEME, ANAH, SYANE...	40 000	12	
Total aides publiques		56	
AUTRE (à préciser)			
Autofinancement	150 000	44	
→ dont Emprunt			
→ dont Fonds propres			
Total autofinancement	150 000	44	
Total	340 000	100	

Projet contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et à la préservation des ressources naturelles de la Haute-Savoie :

oui non

À noter :

- L'aide globale du Département ne doit pas être supérieure à l'autofinancement du Maître d'Ouvrage, sauf exception dûment justifiée
- Un justificatif de communication de l'utilisation de la subvention départementale sera demandée pour le versement du solde de l'opération

Documents à joindre :

- Délibération du Conseil Municipal ou Communautaire adoptant l'opération et sollicitant l'aide du Département
- Devis ou rapport estimatif

Date :
 Nom/Signature/Cachet :

TRANSMISSION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Toute demande de subvention sera envoyée directement aux Conseillers départementaux du canton, et 1 copie au Service des Solidarités Territoriales (SST) – cdas@hautsavoie.fr